

Séjours enfance-jeunesse : les critères de choix

Mond'Arverne Communauté propose chaque année des séjours à destination des jeunes publics (de 4 à 17 ans). Afin de répondre aux nombreuses demandes, une grille d'analyse des dossiers est mise en place. Cette grille comporte plusieurs critères, qui sont pondérés, afin de permettre de prioriser les demandes.

Les critères

Résider sur le territoire de Mond'Arverne Communauté

Ne pas avoir participé à un séjour organisé par Mond'Arverne Communauté, sur les 13 derniers mois

Avoir déjà fait une demande d'inscription pour un séjour non retenue, sur les 13 derniers mois

**Critère social
(faire partie des tranches 1 à 3 de la grille du quotient familial)**

Adhérer à un secteur du Pôle «Adolescents» sur l'année scolaire en cours (depuis la rentrée de septembre)*

Dossiers non retenus :
▶ prestations impayées depuis plus de 3 mois
▶ annulation sans justificatif d'une inscription pour un séjour, sur les 13 derniers mois

* Critère spécifique pour les 11/17 ans (Pôle «Adolescents»)